

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Matière Enfance-Jeunesse

Objet Convention de partenariat entre Eurecah et le Pôle Jeunesse
 Approbation
 2025DE09EJ90

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Thérèse GRAVA par Marie-Christine PERSOL

Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Nathalie CHAPUIS

Florence DE VITO par Ramona GONZALEZ-GRAIL

Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX

Dimitri BALADIER par Carole GRANGE

Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON

Laurie DEVOUASSOUX par Annie DOMENICHINI

Absents :

David PIGET

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

L'association Eurecah, située allée Lavoisier à La Talaudière, a pour objectif d'offrir aux personnes en situation de handicap (troubles du spectre autistique) des solutions d'accueil et d'accompagnements adaptées à leurs besoins. Parmi les dispositifs proposés, le centre de loisirs accueille des enfants, des adolescents et des adultes les samedis pendant les périodes scolaires, tous les jours pendant les vacances scolaires.

Dans ce cadre, un partenariat est en place depuis juillet 2024 pour permettre aux jeunes atteints de troubles du spectre autistiques, sans déficience, de participer à des activités avec des jeunes dits « ordinaires », au sein du pôle jeunesse de La Talaudière.

Ainsi, pendant les vacances scolaires sur certaines journées identifiées par les équipes comme propices à cet échange (journée sur place, activités adaptées), des petits groupes de jeunes d'Eurecah, accompagnés par un éducateur de la structure, sont accueillis au pôle jeunesse.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- Favoriser l'inclusion sociale en milieu ordinaire,
- Soutenir le développement des compétences sociales et relationnelles,
- Proposer des activités accessibles et adaptées,
- Renforcer la collaboration entre les structures,
- Sensibiliser aux différences et promouvoir la citoyenneté,
- Enrichir les jeunes dits "ordinaires" par la diversité.

Il convient de renouveler la convention pour l'année scolaire 2025-2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 Pour)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gilles MORETON,

- Approuve la convention.
- Autorise Madame le Maire à la signer.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 15 septembre 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

